

Place aux communautés

Coup d'œil sur le programme

Les formules de demande pour le programme Place aux communautés sont à la disposition du public chaque année à la **mi-automne**. La date d'échéance pour le dépôt des demandes est à la **mi-hiver** et les approbations sont annoncées au **printemps**. Les candidats intéressés devraient communiquer avec le personnel du programme pour s'inscrire à une liste de distribution ou consulter notre site Web à www.manitoba.ca/chc/grants/index.fr pour se tenir au courant des dates d'échéances.

Objectif : Le programme Place aux communautés aide les organismes communautaires sans but lucratif en contribuant au financement et à la planification des projets de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'acquisition de bâtiments ou d'autres installations. Sont admissibles les projets qui apporteront des avantages durables aux communautés dans le domaine des loisirs et du bien-être.

Subventions : Les organismes communautaires sans but lucratif peuvent demander une subvention de 50 % de la première tranche de 15 000 \$ des coûts admissibles et 1/3 des coûts admissibles excédant ce montant, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Services de consultation technique : Ces services sont offerts par les spécialistes des installations communautaires du programme, qui aident les organismes communautaires à planifier et à mettre en œuvre des projets d'installations. Les services de consultation peuvent prendre la forme de conseils au sujet de la planification et de la conception, de projections des coûts des travaux et de fonctionnement, de renseignements sur les exigences réglementaires, de préparation de schémas et d'aide à l'élaboration de l'appel d'offres.

Critères d'admissibilité : Les organismes à but non lucratif du Manitoba sont admissibles au programme Place aux communautés. *Les organismes non admissibles comprennent les écoles publiques, les universités, les hôpitaux, les foyers de soins infirmiers, les entreprises, les coopératives commerciales, les organismes et ministères des gouvernements fédéral et provincial, et des organismes et services de la Ville de Winnipeg. *Ne sont pas admissibles les projets portant principalement sur des logements, des locaux consacrés au culte ou à d'autres fins religieuses, des cimetières, des panneaux touristiques, des outils portatifs, de l'équipement, du mobilier et des ouvrages municipaux (routes, ponts, édifices offrant des services municipaux, égouts ou conduits d'eau).

*Il peut y avoir des exceptions quand l'utilisation communautaire peut être mesurée. Veuillez communiquer avec le personnel de notre bureau pour obtenir un formulaire qui nous aidera à déterminer votre admissibilité.

Ateliers : Des ateliers sur la façon de faire une demande et sur la planification seront offerts tout au long de la période de présentation des demandes. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web ou appelez le bureau régional le plus près de chez vous.

Financement des projets : Les contributions apportées par le demandeur aux coûts du projet peuvent inclure : activités de financement, aide financière de l'administration locale, financement provincial complémentaire*, subventions fédérales, financement d'autres sources, travail bénévole, matériaux fournis gratuitement et prêt d'équipement lourd. Dans les communautés assujetties à la *Loi sur les Affaires du Nord*, le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba pourrait fournir la part des coûts admissibles assumés par l'administration locale.

*Le financement du gouvernement provincial, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser 50 % des coûts du projet au total.

Versement des subventions : Les subventions du programme Place aux communautés sont octroyées aux organismes communautaires sous forme de versements calculés d'après l'avancement du projet. Le personnel du programme assure le suivi des projets à Winnipeg et le personnel régional de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba fait le suivi des projets dans le reste de la province.

Processus de demande : Une période de présentation des demandes est fixée chaque année. Des communiqués annonçant le début et la date d'échéance du programme sont envoyés chaque année aux journaux des régions urbaines et rurales dès que les formules de demande sont offertes au public. Des bulletins sont envoyés directement aux représentants municipaux et aux représentants des Premières nations, aux organisations de loisirs et de bien-être, et à des groupes de clients dans toute la province. Les formules de demande sont offertes au bureau du programme à Winnipeg, dans les bureaux régionaux du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, ou à l'adresse www.manitoba.ca/chc/grants/index.fr.

Si votre organisme communautaire désire proposer un projet, veuillez communiquer sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous afin d'en discuter et de préparer votre demande. Remarque : Il est préférable de présenter votre demande avant la date d'échéance afin de nous laisser suffisamment de temps de vous réclamer des renseignements supplémentaires pour compléter votre dossier, le cas échéant.

Bureaux régionaux

Région du Centre 225, rue Wardrop Morden (MB) R6M 1N4 Tél. : 822-5418 / 1-866-346-5219 Télé. : 822-2915 Courriel : Gisele.Timmerman@gov.mb.ca	Région d'Entre-les-Lacs C.P. 1519, 62, 2 ^e Av. Gimli (MB) R0C 1B0 Tél. : 642-6006 / 1-866-259-5748 Télé. : 642-6080 Courriel : Dave.Cain@gov.mb.ca	Région du Nord – The Pas C.P. 2550, 3 ^e Rue. & av. Ross The Pas (MB) R9A 1M4 Tél. : 627-8213 Télé. : 627-8236 Courriel : Wayne.Huculak@gov.mb.ca	Région de l'Ouest 340, 9 ^e Rue, bureau 146 Brandon (MB) R7A 6C2 Tél. : 726-6066 / 1-800-259-6592 Télé. : 726-6583 Courriel : Kris.Doull@gov.mb.ca
Région de l'Est C.P. 50, 20, 1 ^{er} Rue S. Beausejour (MB) R0E 0C0 Tél. : 268-6018 / 1-800-665-6107 Télé. : 268-6070 Courriel : Roger.Langlais@gov.mb.ca	Région des Parcs 27, 2 ^e Av. S.-O. Dauphin (MB) R7N 3E5 Tél. : 622-2022 Télé. : 638-6558 Courriel : David.Bosiak@gov.mb.ca	Région du Nord – Thompson 59, promenade Elizabeth Thompson (MB) R8N 1X4 Tél. : 677-6780 Télé. : 677-6862 Courriel : Sam.Antila@gov.mb.ca	Bureau de Winnipeg 213, av. Notre Dame, 3 ^e étage Winnipeg (MB) R3B 1N3 Tél. : 945-0502 / 1-800-894-3777 Télé. : 948-2086 Courriel : mcpp@gov.mb.ca